



**Comité Syndical du 21 mars 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Buzet sur Baïse, rue du ruisseau de la Paix, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 14/03/2024.

Nombre de délégués syndicaux  
en exercice: 24 délégués  
n° ordre 2024-04  
Présents : 21 votants : 21

**Étaient présents : 21 délégués**

**Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :**

***Pour les titulaires :*** Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Georges LEBON, Patrick JEANNEY, François COLLADO, Christian GIRARDI départ avant le vote de DL2024-08, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI, Jean-Marc LLORCA (**10 présents**).

***Pour les suppléants :*** M. Christophe MELON remplaçait M. Christian LAFOUGERE, M. Patrick YON remplaçait M. Michel MASSET (**2 présents**).

**Assistait également à la séance en qualité de suppléant sans voix délibérative :**

M. Jean-Marie BOE (suppléant) pour la CC du Confluent et Coteaux de Prayssas

**Albret Communauté :**

***Pour les titulaires :*** Madame Valérie TONIN, Messieurs Joël CHRETIEN départ avant le vote de DL2024-07, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIÉ, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**6 présents**).

***Pour les suppléants :*** Mme Laurence BENLLOCH remplaçait M. Thierry PLANTÉ, M. Nicolas CHOISNEL départ avant le vote de DL2024-08 remplaçait Mme Paulette LABORDE, M. Dominique HANROT remplaçait M. Frédéric SANCHEZ (**3 présents**).

**Étaient excusés :**

***Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :*** Mesdames Viviane BERNEDE, Marie-Fabienne ADAMSON, Nathalie BUGER, Messieurs Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU.

***Albret Communauté :*** Mesdames Dominique BOTTEON, Isabelle SALIS, Evelyne CASEROTTO, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Lionel LABARTHE, Joël AREVALILLO, Jacques LAMBERT.

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur du SMICTOM LGB  
Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif  
Monsieur Cyril FILLOT : Responsable service technique  
Mme Laurence SANS : Secrétariat

**AR Prefecture**

047-200020550-20240321-DL2024\_05-BF  
Reçu le 29/03/2024

**N° Ordre 2024-04**

**Objet : Approbation du compte de gestion 2023**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,*

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur syndical n'appelle pas d'observation particulière et qu'il est établi en conformité avec le compte administratif de l'Ordonnateur,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Article 1 :** Décide d'approuver le Compte de Gestion dressé pour le budget principal, en ce qui concerne l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

**Article 2 :** Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Résultat des votes	
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Publication sur le site internet : le 28/03/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Alain LORENZELLI

Le Secrétaire de séance  
Philippe LAGARDE